

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 31 (1951)
Heft: 3

Register: Les résultats de la comission mixte

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES RÉSULTATS DE LA COMMISSION MIXTE

La Commission mixte, chargée de veiller à l'application des accords économiques franco-suisses du 20 juillet 1950, s'est réunie à Paris du 7 au 21 février. Si cette session ne nous a pas apporté de résultat sensationnel en raison du fait que les mesures de libération sont prises sur le plan multilatéral, elle a permis cependant d'améliorer, sur certains points, le fonctionnement de l'accord. Les décisions prises ont été consignées dans un procès-verbal daté du 22 février.

Nous reproduisons ci-dessous la liste des contingents additionnels qui ont été décidés pour les importations de produits suisses en France métropolitaine, en Afrique du Nord et dans les autres territoires d'outre-mer. Les postes en lettres grasses représentent des contingents nouveaux.

Ces contingents supplémentaires ont été mis en répartition par un avis paru au Journal officiel du 3 mars 1951.

Les **contingents additionnels** seront ajoutés aux contingents « 2^e tranche » de l'accord du 20 juillet 1950 actuellement en répartition en suite de l'avis paru au Journal officiel du 27 janvier. Au cas où la répartition en cours n'épuiserait pas ces crédits, les reliquats concernant des postes en appels d'offres seront mis à disposition au fur et à mesure par avis à paraître au Journal officiel avant le 15 avril.

Quant aux **contingents nouveaux**, ils pourront faire l'objet de demandes de licences accompagnées de deux factures pro-forma à partir du **19 mars**.

Pour le poste 194, il conviendra de joindre, en outre, un certificat d'origine attestant le caractère suisse du produit à importer.

Les pièces de rechange d'origine suisse nécessaires à l'entretien ou à la réparation de machines, appareils, instruments et véhicules suisses existant en France (postes 182 et 183 de l'accord) peuvent être importées dorénavant dans la limite d'un contingent total de 4.500.000 francs suisses, sous le couvert de CI, sans visa préalable de la D.I.M.E.

Les certificats d'importation présentés aux bureaux de douane devront être obligatoirement accompagnés :

1^o d'une attestation de la Société suisse des constructeurs de machines à Zürich certifiant que les marchandises faisant l'objet de l'importation peuvent être considérées comme pièces de rechange ;

2^e d'un engagement souscrit par l'importateur, libellé comme suit : « Je déclare, sous les peines de droit, que les marchandises importées sous le couvert du présent certificat d'importation sont des pièces de rechange destinées uniquement à l'entretien de matériels suisses existant en France. »

Les règles

Contingents additionnels aux contingents inscrits à la liste B1 de l'accord du 20 juillet 1950 pour l'importation en France métropolitaine de produits d'origine et de provenance suisses

N° du contingent	N° du tarif français	Désignation	Contingent additionnel en 1.000 fr. s.	N° du contingent	N° du tarif français	Désignation	Contingent additionnel en 1.000 fr. s.
3	ex 30	Laits médicaux en poudre	5.000	70	781	Panneaux défibrés agglomérés	200
11	ex 76A	Pommes et poires de table . . . tonnes.	1.000	194	1188A	Masse filtrante en amiante pur ou mélangé de cellulose	50
190	IIID	Gluten.	100			Divers textiles	200
19		Divers produits agricoles et alimentaires . . .	600			Touches de machines à écrire en matière plastique	100
21	476A-C, 483A, 493B, 509C, 516A, 526, 529A, ex 532, ex 533, ex 549, 550, 551, 628C, 629A-C, 686	Produits auxiliaires pour l'industrie des tex- tiles, du cuir et du papier	400	195	ex 1670	Boutons de vêtements en toutes matières et parties de boutons	25
191	ex 539	Urée autre que pour usages agricoles . . .	250			Divers.	375
30	591, 592	Colorants	2.500	84		Divers (industries diverses)	1.000
192	660	Allumettes	500	94	ex 1401	Raccords.	1.000
35	Divers	Huiles diverses pour l'industrie des verdis, des couleurs, liants pour fonderie.	75	196	ex 1443B	Lames de rasoirs de sûreté	25
42	698, 699A, 701	Résines synthétiques thermodorcurables (poudres à moulir phénoplastiques, résines glycérophtaliques, colles et autres liants synthétiques, résines pour vernis).	75	106	1673, 1674	Robinetterie	75
43	700, 705	Résines synthétiques thermoplastiques (chlo- rure de polyvinyle, résines acryliques).	500	107	2008	Fermetures à glissières	25
193	721-723	Articles de caoutchouc.	1.100	144	1646, 1649-1656	Accessoires et outils de machines-outils. .	100
45		Divers produits chimiques.	1.000	ex 158	ex 1754B	Matériel médico-chirurgical, y compris tubes à rayons X et soupapes électroniques. .	50
48	756B-C	Articles industriels en cuir	50	160	1763A	Rasoirs électriques	100
61	1056, 1058, 1062, 1064, 743B	Tissus recouverts, enduits ou imprégnés d'ap- préts spéciaux, de résines synthétiques, d'enduits à base d'huile siccative, cuir synthétique.	250	ex 174	1868A	Etuis de mathématiques, compas, tire-lignes .	100
				ex 174	1863	Microscopes avec ou sans optique et leurs accessoires	100
				176	1858	Instruments de géodésie, de topographie, d'arpentage et de nivelllement	200
				180	1895A	Prothèses dentaires	50
				182-183		Pièces de rechange	1.000

Contingents supplémentaires pour l'importation en Afrique du Nord

Désignation	Algérie	Maroc	Tunisie	Pommes et poires de table	150	100	50
	en 1.000 francs suisses			Confection et tricotages	—	—	30
Laits médicaux	125	75	50	Raccords	100	75	—
Vaches	—	200 têtes	—	Matériel mécanique et électrique	1.500	—	—
Fromages à pâte dure	—	100	25	Appareils électriques médico-chirurgicaux, domestiques de cuisson et de chauffage	—	50	—
				Divers général	500	200	100

Contingents supplémentaires pour l'importation dans les territoires d'outre-mer